
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2020

PROCES VERBAL

Le huit septembre deux mil vingt, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : BLANCHARD Maryline, ECOMARD Paulin, PARAIS Bruno, TERRIEN Agnès.

Madame GARIOU Béatrice a été nommée secrétaire.

STATION D'ÉPURATION

La préfecture a transmis en date du 04 août 2020, un courrier demandant les éléments concernant les études ou travaux en cours de la station d'épuration, susceptibles d'influer sur la conformité. Monsieur Philippe PARAIS rappelle au conseil que le principal problème jusqu'alors rencontré, concernait les appareils de mesures de débits qui donnaient des mesures contradictoires sur les volumes de la station. Les capteurs ultrasons situés en entrée et en sortie de la station devraient donner des données cohérentes. Une solution a été mise en place et validée au 24 août dernier. À ce jour, il ne reste donc plus qu'un 3ème capteur en attente de conformité. Le principal problème concernait la mesure de la surverse lors de forte pluie. La police de l'eau attendant un retour sur notre mise en conformité pour ce vendredi 11 septembre, une vérification en liaison avec la SAUR et la préfecture se fera ce jeudi 10 septembre 2020.

Monsieur Philippe PARAIS précise également aux membres du conseil que durant la saison estivale, des travaux ont été réalisés à la station :

- mise en place d'une nouvelle clôture
- remblaiement
- coupe et enlèvement d'un arbre mort.

SYLOA – Syndicat Loire Aval

Le SYLOA sollicite l'avis de la commune sur le projet de SAGE (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux*) Estuaire de la Loire. Il s'agit d'un outil de planification local qui fixe des objectifs et des orientations pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. C'est plus particulièrement le SAH Sud Loire (*Syndicat d'Aménagement Hydraulique*) qui exerce sa compétence sur plus de 25 000 hectares de marais, un territoire qui s'étend de l'Estuaire de la Loire jusqu'à la partie nord du Marais Breton. Monsieur Philippe PARAIS présente au conseil une projection qui recense les idées principales accompagnées de cartographies, exposant ainsi les cours d'eau de la commune se rejetant dans l'Estuaire de la Loire. Ceux-ci sont ciblés sur la partie Nord/Est de la commune, le cours d'eau du côté Ouest, le Falleron, se rejette dans la mer et est contrôlé par le Syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf. Sans contre-indications particulières, le conseil municipal valide à l'unanimité le projet.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Lors de sa séance du 17 juillet 2020, le conseil communautaire a créé 9 commissions. Ces dernières sont composées de conseillers communautaires mais également de conseillers municipaux. Il convient donc de désigner pour chaque commission, 1 titulaire et 1 suppléant qui pourront être présents ensemble aux commissions. Les commissions proposées s'établissent autour des propositions suivantes :

- **Transition écologique (PCAET), Mobilité, Cheminements doux et accessibilité, Aménagement des Territoires (PLUi et ADS).**
Philippe PARAIS – Suppléant : Guillaume FLEURY
- **Habitat et Vie sociale**
Virginie SORIN – Suppléante : Véronique GALLAIS
- **Finances, Budget, Mutualisation et Ressources Humaines**
Jean-Emmanuel CHARRIAU – Suppléant : Ludovic LE ROUZIC
- **Sports, Espaces aquatiques**
Sabrina JAUNET – Suppléant : Dominique BIRON
- **Environnement et Ressources : eau, assainissement, déchets, GEMAPI**
Philippe PARAIS – Suppléant : Jean-Emmanuel CHARRIAU
- **Culture, Jumelage, Jeunesse, Éducation routière**
Sabrina JAUNET – Suppléante : Elsa LACHAUD
- **Développement économique et Tourisme**
Manuella PELLETIER-SORIN – Suppléante : Sabrina JAUNET
- **Patrimoine Bâti (dont équipements sportifs et culturels)**
Philippe PARAIS – Suppléant : Nicolas GEORGET
- **Espaces verts et voirie**
Jean-Emmanuel CHARRIAU – Suppléant : Patrick BOURREAU

EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°10 DU PLU

Madame la Maire informe les membres du conseil que le garage de 50 m² de Madame RABEL, indiqué comme emplacement réservé sur notre Plan Local d'Urbanisme, sera prochainement mis en vente. Un accord sur le prix de vente de la parcelle cadastrée AD 24 a été convenu au tarif de 15 000€ net vendeur. Dans le lot des bâtiments situés derrière l'église, il était alors le seul n'appartenant pas à la collectivité. Dès lors, tout projet était rendu difficile ne serait-ce que par le mur porteur mitoyen. Le conseil municipal décide de valider ce futur achat.

ORGANISATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Madame la Maire précise au conseil municipal que l'organisation du mois de juin a été maintenue pour cette nouvelle rentrée scolaire. Au total 3 services de restauration dont 1 dans le modulaire pour l'école publique et 2 à la salle des Vallées pour l'école privée. Pour les grands, un self-service avec plateau a été mis en place, la cour de l'école publique est surveillée par les agents communaux et la cour de l'école privée par les ASEM. Une réunion avec les agents s'est effectuée fin août afin de travailler sur la sécurité des enfants. Dans le but d'éviter tout accident, un nouveau cheminement entre l'école privée et la restauration scolaire a été demandé aux services voirie de la Communauté de Communes.

En cas de COVID-19, le protocole sera appliqué avec l'ARS.

ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR SALLE DE SPORT

Un point a été fait dans le cadre de la rentrée associative. Il s'avère qu'avec les mesures protocolaires d'utilisation des salles, la mise en place d'un sens unique de circulation amène les utilisateurs à une sortie côté bar de la salle de sport. Aujourd'hui il y a très peu d'éclairage, un devis a donc été demandé à l'Entreprise PADIOU pour la mise en place de détecteurs de mouvements à 2.5 mètres de haut et de projecteurs à 4 mètres de haut. Le conseil a souhaité équiper l'extérieur de la salle en lumière afin de diminuer les zones d'obscurité, un nouveau devis sera demandé. Cependant, afin de ne pas retarder les travaux, un accord de principe a été donné par le conseil municipal. Le chiffrage final sera présenté au prochain conseil pour information.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Dans la continuité de l'équipement de la commune en illuminations de Noël, Madame Sabrina JAUNET présente aux conseils des idées pour habiller le jardin du presbytère. Elle propose deux solutions d'achat, du neuf ou bien de l'occasion (*équipement de 3 ans*). Après présentation des chiffrages, le conseil municipal s'oriente vers l'occasion avec une garantie d'un an.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET LOTISSEMENT

L'augmentation du compte « 66111 », d'un montant de 1 500 € sur le budget lotissement, est nécessaire pour le remboursement d'intérêts du prêt relais en contrepartie d'une diminution du compte « 6045 », pour le même montant. Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative N° 1 du budget LOTISSEMENT.

CENTRE DE GESTION 44

Les collectivités de moins de 350 agents à temps complet sont affiliées obligatoirement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

La Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), sollicite sa désaffiliation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à effet du 1er janvier 2021. En effet, les effectifs de la CARENE ont progressivement augmenté, le seuil des 350 agents est désormais dépassé.

Pas d'objection provenant du conseil municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Journées du patrimoine du 19 et 20 septembre 2020

Madame Sabrina JAUNET reprecise l'organisation des Journées du Patrimoine avec les préconisations contre l'épidémie du COVID-19. À ce jour, plus de 90 photos sont développées et 80 % des personnes identifiées.

Point sur les pertes de recettes liées au COVID-19 SUR 2020

Madame la Maire présente au conseil le manque à gagner pour le périscolaire et la location de salles. En comparatif de l'année 2019, la chute est représentative de l'impact économique du COVID-19. Elle est estimée à 16 000 €.

Informations sur le CCAS

Suite à la réunion du CCAS du 25 août dernier, une réunion est programmée le mercredi 09 septembre afin de sectoriser la commune et d'affecter des référents par secteur dans le but de mettre en place une veille pour les personnes vulnérables en cas de canicule, crise sanitaire...

Une communication sera réalisée dans le bulletin communal en fin d'année pour présenter cette organisation.

Composteur communal

Dans le cadre d'une future obligation sur la gestion des déchets organiques, il est proposé la mise en place d'un composteur communal. Suite au rendez-vous avec Antoine ORCIL employé du CPIE, Madame la Maire présente l'estimation pour cette mise en place à proximité de la salle des Vallées et du restaurant scolaire. Cette estimation comprend :

- la préparation du terrain avec un apport de terre et la fabrication d'un soutien bois
- la fabrication du composteur
- la signalétique : 2 panneaux explicatifs + 3 pannonceaux de dénomination des bacs.

L'étude du dossier se poursuit et sera présentée au prochain conseil.

Une formation compostage à la population est prévue le samedi 5 décembre de 9h à 12h sur Saint-Étienne-de-Mer-Morte dans la salle des Vallées.



Madame la Maire lève la séance.